

Proches aidants : Pour une politique sociale à la hauteur des enjeux humains et sociétaux

L'UNSA Groupe RATP soutient ceux qui soutiennent ! et revendique des négociations justes en faveur des Proches Aidants ...

De nombreux salariés de la RATP assument des responsabilités croissantes en tant que proches aidants. Pourtant, les dispositifs actuels, mis en place à la RATP, ne répondent pas pleinement à leurs besoins et créent des contraintes administratives inutiles.

Un cadre insuffisant et inadapté !!!

Depuis 2022, l'*Instruction Générale 570* encadre les absences pour proches aidants. Ce dispositif impose l'**obligation systématique de fournir un certificat médical pour chaque absence**.

Cette exigence, lourde et rigide, pénalise les salariés proches aidants, déjà confrontés à des situations personnelles complexes.

Malgré la reconnaissance préalable de leur statut via un certificat attestant de l'état de dépendance

du proche, les agents doivent constamment justifier leurs absences, ajoutant une charge administrative disproportionnée.

L'UNSA Groupe RATP estime que ce système constitue une régression sociale.

En effet, les pathologies des proches aidés sont souvent imprévisibles. Aussi, cette rigidité administrative ne permet pas d'obtenir des certificats dans des délais compatibles avec les urgences et génère une surcharge inutile pour les salariés concernés.



Nos revendications:

L'UNSA Groupe RATP exige une politique sociale ambitieuse et propose :

- La suppression de l'obligation systématique de certificat médical pour chaque absence.
- Une augmentation du quota de jours d'absence dédié aux proches aidants.
- L'UNSA Groupe RATP encourage la mise en place de dispositifs concrets de soutien, tels que :
- Un accompagnement psychologique adapté.
- Une flexibilité horaire accrue.
- Des mesures pour garantir un véritable équilibre vie professionnelle/vie privée.



Prendre soin des siens, c'est aussi un droit!

Vous trouverez, ci-joint, le courrier que le Secrétaire Général UNSA Groupe RATP a adressé au Président Directeur Général afin d'encourager l'entreprise à adopter un comportement de justice sociale pour les Proches Aidants.



Bagnolet, le 7 janvier 2025

Monsieur Jean CASTEX Président Directeur Général 54 quai de la Râpée LAC ☑ A8A LYBY- LYON BERCY

Réf. : 25-01-07-KC/MC

<u>OBJET</u>: Demande d'ouverture de négociations sur le dispositif d'absences pour proches aidants

Monsieur le Président-Directeur Général,

Dans un contexte où de nombreux salariés de la RATP se trouvent confrontés à des responsabilités croissantes en tant que proches aidants, l'UNSA Groupe RATP entend attirer votre attention sur la nécessité d'améliorer le cadre actuel en matière d'absences pour ces collaborations.

L'UNSA Groupe RATP reste convaincue qu'une politique sociale ambitieuse en faveur des proches aidants contribuerait à renforcer la motivation et l'implication des salariés tout en valorisant les engagements humains et sociétaux de la RATP.

Dans ce contexte, l'absence d'accord en vigueur, suite à l'échec des négociations sur ce sujet, a pour dommages, d'une part, de ne pas valoriser cette composante de notre contrat social, et, d'autre part, de priver les organisations syndicales de leur capacité à contribuer à son efficacité.

Le statut de proche aidant implique de nombreuses contraintes, tant sur le plan personnel que professionnel, et il est essentiel de garantir un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Nous constatons que les dispositifs actuellement en place, bien qu'existants, ne répondent pas pleinement aux attentes et besoins des salariés concernés.

En effet, depuis 2022, les absences pour proches aidants sont encadrées par l'Instruction Générale 570, un dispositif que nous considérons trop strict et excessivement restrictif. L'IG 570 impose notamment l'obligation systématique de fournir un certificat médical pour chaque

Pour l'UNSA Groupe RATP, cette situation est inacceptable

En effet, la condition préalable à la reconnaissance du statut de proche aidant étant un certificat médical attestant de l'état de dépendance du proche, l'UNSA Groupe RATP estime que la présentation systématique d'un certificat médical à chaque absence ajoute une charge administrative disproportionnée pour les salariés concemés.

Cette condition traduit également une régression sociale en termes de reconnaissance et de soutien apporté aux proches aidants.

Les pathologies des proches étant très diverses, cette exigence s'avère souvent inadaptée, car elle ne permet pas toujours aux aidants d'obtenir un certificat médical dans des délais compatibles avec les urgences et contraintes auxquelles ils doivent faire face.

De plus, cette rigidité administrative engendre une surcharge inutile pour les agents concernés, qui se voient contraints de justifier en permanence des absences motivées par des situations personnelles complexes et souvent imprévisibles.

Pour l'UNSA, il est inacceptable que des salariés, déjà confrontés à des difficultés importantes, soient ainsi pénalisés par une réglementation trop rigide.

C'est pourquoi l'UNSA Groupe RATP sollicite l'ouverture de négociations afin de simplifier les démarches administratives, notamment en supprimant l'obligation systématique de fournir un certificat médical pour chaque absence.

Cette négociation pourrait également permettre de renforcer les droits des salariés proches aidants en augmentant le quota de jours d'absence existant, ou en assurant une meilleure prise en charge psychologique et organisationnelle des collaborateurs aidants, notamment par des dispositifs d'accompagnement et de flexibilité horaire.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et construire ensemble des solutions adaptées aux besoins des agents.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Délégué Syndical Central Arole LAMASSE

UNSA GROUPE RATP 21 rue Jules Ferry 93170 BAGNO Fax: 01.58-76-82-23

Aidons les aidants



L'UNSA sera toujours à vos côtés. Ensemble, nous sommes plus forts!



J'adhère à l'UNSA

